



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 4 avril 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Francis FORTE, Gérard NICOLAS, Thierry ROQUE, Michel SALLES, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants

M. Didier FABRE représentant M. Michel SALLES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT
M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
M. Robert SOUQUE donne procuration à M. Gérard BARO
M. Gérard NICOLAS donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

092- 2023 Vote du budget primitif 2022- Budget SPANC

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2023 du SPANC, Service Public Local en nomenclature M4.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2023	Section de fonctionnement	1 915,50	900,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)		1 015,50
	Report d'investissement (001)		
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	1 915,50	1 915,50
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL		

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2023 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M4 et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2023 du SPANC tel que présenté ;
- **AUTORISE** M le Président à signer tous documents relevant de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

